



Acte n° 2024C99

## DELIBERATION

### SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 29

Pouvoirs : 8

Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 05/04/2024

**Présents** : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Gilles GARNIER, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON, France-Line VINCENT.

**Absents excusés** : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Anne-Marie DEGUEURCE (Pouvoir à Patrick NABETH), Elise DIENNET (Pouvoir à Gilles GARNIER), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN), Yves DUMOULIN (Pouvoir à Richard PACCAUD), Christine FORNES (Pouvoir à Michelle NUGUET), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Amina LEGHNIDER, Stéphanie PALLIER, Bernard REY, Pierre ROSET (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Richard SIMMINI (Pouvoir à Marc PECHOUX).

**Secrétaire de séance** : France-Line VINCENT.

#### **OBJET : ECONOMIE – Renouvellement de la convention entre la CCDSV et IDVS**

M. Marc PECHOUX, Président, rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes est membre de l'Association IDVS (Initiatives Dombes Val de Saône) depuis 2008, année de sa création.

Il précise que cette association a pour objet d'aider les créateurs et repreneurs d'entreprises et donc de favoriser la création d'emplois par l'octroi d'un prêt d'honneur et la mise en œuvre d'un parrainage. Il indique que le taux de pérennité de ces entreprises est de 97,6 % au bout de 3 ans pour les créateurs soutenus par IDVS.

En 2023, 30 prêts d'honneur ont été accordés pour 16 créations, 13 reprises et 1 croissance représentant un montant total de prêts de 282 300 € et 46 emplois créés ou maintenus. Sur ces 30 prêts d'honneur, 14 concernent des entreprises de la CCDSV soit près de 47 % du nombre des entreprises aidées en 2023.

M. Yves DUMOULIN précise qu'IDVS intervient sur le périmètre de trois communautés de communes : Dombes Saône Vallée, Val de Saône Centre et la Dombes. Ces collectivités sont adhérentes à IDVS et par délibération ont désigné un délégué chargé de les représenter au Conseil d'administration de l'association, dans le collège « collectivités publiques ».

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée a désigné par délibération N° 2020C46 en date du 25 juin 2020, M. Yves DUMOULIN comme délégué titulaire et M. Stéphane BERTHOMIEU comme délégué suppléant.

Les Communautés de communes apportent leur soutien financier à IDVS afin de permettre le fonctionnement de l'association. Celui-ci comprend une cotisation annuelle de 80 € / an et une participation financière au nombre d'habitants. En complément, la CCDSV met à disposition dans ses locaux des bureaux pour le personnel d'IDVS.

Le montant de la subvention attribuée à IDVS par la CCDSV étant supérieur 23 000 € et conformément au décret N°2001-495 du 6 juin 2001, il y a lieu d'établir une convention de partenariat entre la CCDSV et IDVS.

Celle-ci a pour objet de définir notamment les conditions financières de ce partenariat. La convention de partenariat 2021-2023 doit être renouvelée pour une nouvelle période triennale 2024-2027.

Cette convention comprend 7 articles :

- Article 1 : Cotisation des collectivités ;
- Article 2 : Participation financière des collectivités ;
- Article 3 : Modalités de versement et avance sur participation ;
- Article 4 : Information et communication ;
- Article 5 : Date d'effet et durée ;
- Article 6 : Modification de la convention ;
- Article 7 : Litiges.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 04/04/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention entre la CCDSV et IDVS pour une durée de 3 ans (période 2024-2027) avec reconduction expresse ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son Représentant, à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

A Ars-sur-Formans, le 11/04/2024

La Secrétaire de Séance,  
France-Line VINCENT



Le Président,  
Marc PECHOUX



Affichage sous format électronique : 16/04/2024